

Relevé de décisions du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

du 19 mars 2024

de l'INSPE de l'académie de Poitiers

*Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions COSP 2024-03-19
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr*

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 11 mars 2024, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 19 mars 2024.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Monsieur Philippe Carré – PU en informatique, rattaché au laboratoire XLIM, Vice-président Système d'information et numérique
- Madame Amandine GLENAT-COURTADON - Directrice du service d'orientation et d'information, La Rochelle Université
- Monsieur Jean-Sébastien NOËL - Maître de conférences en histoire contemporaine, La Rochelle Université
- Madame Nolwenn QUÉRÉ - Directrice du service de pédagogie, Maîtresse de Conférences en sciences de l'éducation, La Rochelle Université
- Madame Julie RANÇON, Maître de conférences, UFR L&L

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers
- Madame Christelle FREDON - IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, Académie de Poitiers
- Madame Armelle PAYEN, Ingénieure de Formation à l'EAFIC, Académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers
- Monsieur Romain VANOUDEUSDEN - Directeur Recherche et Développement sur les Usages du Numérique Éducatif, CANOPE
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Directeur du laboratoire CeRCA, CNRS - Université de Poitiers

Excusés :

- Monsieur Frédéric ARTAUD, IEN Adjoint au DASEN de la Vienne
- Monsieur Christophe BRUNET, Responsable Master MEEF 1^{er} degré
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers
- Monsieur François GEOFFRIAU - Responsable des formations MEEF de La Rochelle Université
- Monsieur François LECILLIER - Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers
- Monsieur Stéphane MANSON - Vice-Président Formation et Vie Universitaire, Professeur des universités en droit public, La Rochelle Université

Étaient représentés :

- Madame Mathilde FOUCHERAULT par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur François LECILLIER par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur Stéphane MANSON par Jean-Sébastien NOËL

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers

- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Stéphanie NETTO - Responsable Master MEEF PIF de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Frédérique VRAY – Responsable des services administratifs de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants présents : 10 + 1 à partir de 10 heures, moins 1 à partir de 11h04.

Nombre de procurations : 3

Points à l'ordre du jour	Décisions	Avis / ou vote
Approbation du procès-verbal de la précédente réunion	NC	À l'unanimité
Réforme de la formation initiale : point d'information	En attente de l'annonce qui devrait être faite par le Président de la République dans les prochains jours. Principes généraux de la réforme : continuum de formation sur 5 ans avec le concours (CRPE, PRCE, hors agrégation) en fin de Licence. Le Master MEEF devrait être conservé avec probablement des adaptations. La configuration de la formation en Licence serait différente pour le 1^{er} et le 2nd degré. Les directeurs des composantes concernées ont été réunis le 14 mars par la présidence de l'UP pour constituer un groupe de travail UP, impliquant des représentants des conseils centraux (dont la CFVU), des composantes et des étudiants. Pour les composantes, il a été convenu 2 représentants par composante, l'assesseure et/ou le directeur et/ou un ou une enseignante. Des groupes plus spécifiques seront formés pour développer les travaux de ce groupe de pilotage de premier cercle. Un "patch" préparation concours sera élaboré courant avril-mai-juin pour une mise en œuvre minimale en 2024-2025 avant de travailler le parcours proprement dit en Licence. Concernant la Licence, la configuration de LRU et de l'UP diffère, chaque université opérera en autonomie (l'accréditation et le partenariat ne concernent que le master MEEF).	NC

	La formation en Licence pour le 1^{er} degré sera pluridisciplinaire, ce qui légitimerait le fait de la positionner à l'INSPE. A cette date, la décision n'est pas prise pour l'UP. La problématique qui se pose est celle des passerelles vers et depuis les autres licences, un parcours pluridisciplinaire ne permettant pas de reprendre aisément un parcours spécifique, sauf en tout début de parcours. À noter que la licence pluridisciplinaire ne fait pas partie de l'accréditation de l'INSPE. Dans le cas d'une accréditation spécifique des INSPE pour la licence, le partenariat entre l'UP et LRU devra être étendu du master MEEF à cette Licence.	
Inscription des étudiantes et étudiants MEEF sur la plateforme « Mon MASTER » : point d'information et derniers chiffres	Point par formation des inscriptions sur la plate-forme « Mon Master ». Les étudiants qui ont participé aux Journées Portes Ouvertes (JPO) de l'UP ont été relancés par mail. Certains étudiants ont candidaté sur les 3 sites UP. Les étudiants ont jusqu'au 22 mars pour confirmer leurs vœux. Des commissions de classements vont se tenir en appliquant des critères de sélection définis. Les données chiffrées pour LRU ne sont pas connues. Une demande va être faite par l'assesseuse. Pour les formations dites "orphelines" (très faibles effectifs), une réflexion pourrait être conduite à l'échelle de la grande région.	NC
Action B.A BA climat (Université de Poitiers) : point d'information et perspective de déploiement	Une plateforme a été conçue par le CNED, accessible gratuitement via UPédago. Cinq modules de formations ont été créés. Un test de connaissances à la fin de chaque module est proposé au candidat et permet d'obtenir des « badges ». L'ensemble des étudiants, formateurs et personnels a été invité à suivre cette formation. Un questionnaire INSPE a été créé à destination des étudiants et des enseignants pour recueillir leurs retours au sujet de cette formation.	NC

	Les intérêts et les limites de ce dispositif ont été présentés au COSP.	
Cérémonie de remises de diplômes en octobre 2024 : point d'information	LRU a organisé l'année passée une cérémonie de remises de diplômes à l'échelle de l'université. Le projet est de mettre en place une cérémonie de remise de diplômes au sein des sites INSPÉ de l'UP afin de renforcer la cohésion, marquer la fin de la formation par un temps fort, et créer une communauté d'alumni.	NC
Statuts et règlement intérieur : Délimitation du « Conseil de vie de site » : analyse et préconisations	A ce jour toujours en attente du retour des statuts adressés à la DAJA. Pour rappel, il avait été relevé un problème de cohérence et de concordance internes entre les statuts et le règlement intérieur. L'idée de la DAJA était d'intégrer des éléments du règlement intérieur dans les statuts. Les statuts devront être votés en CA de l'UP et de LRU. Avec la révision des statuts, les conseils de perfectionnement ont été formalisés et les résultats des évaluations pédagogiques ont été présentés aux instances statutaires COSP puis CI. Reste l'instance historique datant de l'IUFM qu'était le conseil de site. Ce dernier n'a plus lieu d'exister en l'état, car il ne fait plus partie du code de l'éducation. Toutefois il apparaît important à l'équipe de direction de pouvoir maintenir un lieu et moment d'échange sur la vie liée au site (en dehors des évaluations pédagogiques propres aux conseils de perfectionnement). Ce moment de consultation pourrait être nommé « conseil de vie de site ». Deux réunions pourraient se tenir à l'année avec un phasage avec les conseils de perfectionnement. Ce conseil serait consultatif, et son compte-rendu serait adressé à l'équipe de direction et aux instances statutaires.	Avis du COSP et soumission au CI car le règlement intérieur est voté par le CI.

	Le COSP recommande que ce conseil de vie de site se déroule sous la forme d'une assemblée générale réunissant tous les formateurs et personnels, ainsi que les délégués étudiants. Pour maximiser la présence des étudiants (trop nombreux pour être toutes et tous invités), un recueil des besoins et remarques serait réalisé en amont et la synthèse présentée par les délégués. De même, des étudiants porteurs de projets pourraient être invités (BDE, par exemple).	Voté avec une abstention
Chantier "Mémoire" : analyse des remontées du groupe de travail et préconisations	Le chantier mémoire a été lancé dans le but de réajuster les modalités d'encadrement des mémoires en vue d'une plus grande équité entre les encadrants. La réforme indiquera si ce format sera à conserver. Une analyse chiffrée de l'encadrement des mémoires met en évidence des disparités entre les disciplines et les sites. L'INSPE n'a pas les capacités nécessaires d'encadrement relativement au nombre de mémoires à encadrer. Une analyse et un possible rééquilibrage des services vont devoir être opérés par la direction pour répondre à la problématique du sous/surencadrement. Un groupe de travail (ouvert et qui a siégé 4 fois) a été constitué à ce sujet et 6 préconisations sont soumises ce jour au COSP. Un travail sur la faisabilité (mise en œuvre) reste à faire. Pour ce faire, un groupe de travail avec un représentant par mention, par laboratoire, par département (à définir précisément), pourrait être constitué. L'équipe de direction va travailler sur cette composition et soumettra la liste au COSP. Il est important que chaque EC se sente représenté, ainsi que LRU. En juin, le groupe de travail pourrait proposer au COSP ses conclusions pour préparer la rentrée selon des modalités plus équitables, apportant des réponses quant au problème du surencadrement des mémoires, tout en valorisant les encadrements, les mémoires et leur place	Vote à l'unanimité

	dans la formation, et ce dans le respect de la spécificité des disciplines et des sites.	
Articulation INSPÉ/CARDIE pour l'accès terrain/recherche - présentation par Nicolas Vibert de la procédure concernant les laboratoires ; présentation par Victor Millogo de la procédure souhaitée pour l'INSPÉ pour ses actions spécifiques - information et préconisations	Une convention entre le Rectorat et l'UP a été mise en place. Elle inclut un travail autour du protocole visant à faciliter l'accès pour les laboratoires de recherche à des terrains scolaires et inversement, c'est à dire comment des propositions de recherche et des demandes d'accompagnement du terrain par des chercheurs peuvent remonter et être appariées avec des laboratoires. La procédure mise en place par le CARDIE permet de simplifier les demandes et de n'avoir qu'un seul formulaire à renseigner en une dizaine de minutes. Sans réponse, sous 10 jours, la demande est considérée comme acceptée. La particularité de l'INSPÉ est que tous les enseignants ne sont pas des enseignants chercheurs et ne peuvent donc pas passer par des laboratoires de recherche pour faire cette demande. De plus, certaines conventions de l'INSPÉ relèvent pour une partie de laboratoires de recherche et pour une autre partie de l'INSPÉ (équipes de formateurs). En raison de ces particularités, un travail spécifique est engagé par l'INSPÉ avec la CARDIE pour travailler à une procédure INSPÉ spécifique de facilitation de l'accès au terrain.	Un profil spécifique INSPÉ pourrait être créé.